



## Conseil économique et social

Distr. générale  
18 juin 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Session de fond de 2008

New York, 30 juin-25 juillet 2008

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire\*

**Débat de haut niveau : examen ministériel annuel**

### **Lettre en date du 17 juin 2008, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le rapport national du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord intitulé « Mettre en œuvre les objectifs et les engagements convenus au niveau international en ce qui a trait au développement durable », en vue de l'examen ministériel annuel qui doit avoir lieu lors du débat de haut niveau de la session de fond de 2008 du Conseil économique et social (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil au titre du point 2 c) de l'ordre du jour provisoire.

Le Représentant permanent  
(*Signé*) John **Sawers**

---

\* E/2008/100.



**Annexe à la lettre en date du 17 juin 2008 adressée au Président  
du Conseil économique et social par le Représentant permanent  
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Exposé national facultatif présenté par le Royaume-Uni**

**Mettre en œuvre les objectifs et les engagements convenus au niveau  
international en ce qui a trait au développement durable**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
1. Historique .....	3
Le Royaume-Uni et l'aide au développement .....	3
Le Royaume-Uni et le développement durable .....	4
2. Enrayer la dégradation des ressources environnementales .....	5
3. Quels risques court-on à ne pas atteindre le septième objectif du Millénaire pour le développement? .....	6
4. Que fait le Royaume-Uni actuellement? .....	7
5. Redoubler d'efforts pour faire face aux problèmes actuels et à venir .....	12
6. Efficacité de l'aide en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement. ....	14
7. Quelles mesures le Royaume-Uni prend-il pour accroître l'efficacité de l'aide? .....	15
8. L'accent mis sur les résultats : l'Appel à l'action en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement. ....	19

## 1. Historique

### *Le Royaume-Uni et l'aide au développement*

Le Royaume-Uni est en première ligne dans la lutte contre la pauvreté. Nous estimons que le Ministère britannique du développement international aide à sortir 3 millions de personnes de la pauvreté chaque année.

L'aide que le Royaume-Uni apporte au développement va continuer d'augmenter au cours des trois prochaines années; entre 1997 et 2010, elle aura plus que triplé en valeur réelle. Grâce à cet investissement, le Royaume-Uni pourra remplir les promesses qu'il a faites, au Sommet du G-8 à Gleneagles en 2005, d'aider les pays à atteindre plus rapidement les objectifs du Millénaire pour le développement.

Quels sont les résultats des efforts entrepris par le Royaume-Uni en la matière? Que faisons-nous pour aider le milliard de personnes qui vivent dans une pauvreté extrême à travers le monde? Le rapport annuel du Ministère du développement international publié en 2008 et intitulé « Development: Making it Happen » décrit ce que nous avons fait entre avril 2007 et mars 2008 afin d'apporter des changements positifs dans les pays en développement.

Le rapport est un compte rendu complet de la façon dont nous avons dépensé les fonds publics l'année dernière et dont nous nous sommes engagés à utiliser cet argent dans les années à venir afin de surmonter les défis auxquels nous devons faire face.

Le Royaume-Uni a, par exemple :

- Amélioré l'accès à l'eau et aux services d'assainissement et renforcé l'alimentation et les soins médicaux essentiels en faveur de 1,5 million de personnes au Zimbabwe;
- Apporté une contribution à l'UNICEF qui a fourni un soutien nutritionnel à 80 000 enfants gravement sous-alimentés;
- Soutenu le programme concernant l'enseignement élémentaire universel du Gouvernement indien, aidant ainsi à scolariser plus de 27 millions d'enfants entre 2003 et 2006;
- Contribué à la mise en œuvre de programmes d'urgence relatifs à l'alimentation, la santé, le logement, la protection et le rétablissement des moyens de subsistance pour environ 30 millions de personnes, par le biais de son aide humanitaire en Afrique;
- Permis à 5,4 millions d'enfants afghans, dont un tiers de filles, de recevoir une éducation, grâce à sa contribution au Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan.

Le présent rapport est une description détaillée de ce qui aura été une année importante pour le Ministère, et il s'attache plus particulièrement à vérifier que l'aide a été apportée de manière efficace et transparente. Il retrace le travail que nous avons effectué et annonce ce que nous allons faire afin de tenir notre promesse d'améliorer les conditions de vie des pauvres à travers le monde.

*Le Royaume-Uni et le développement durable*

Le Royaume-Uni peut se prévaloir d'être impliqué de longue date dans le domaine de l'environnement et du développement durable. Nous avons joué un rôle de premier plan concernant de grandes questions environnementales au niveau mondial, que ce soit la lutte contre le commerce illicite du bois, la protection des espèces menacées, la reconnaissance de la préservation de l'environnement comme un élément clef de l'élimination de la pauvreté et plus récemment la préparation de la réunion de Bali sur les changements climatiques. En matière d'environnement, nombreux sont les grands spécialistes et les organisations non gouvernementales originaires du Royaume-Uni, ou qui y sont basés; quant à l'industrie et au commerce britanniques, ils ont toujours été parmi les premiers à reconnaître les possibilités liées à la lutte contre la pollution, à la production propre et plus récemment à la croissance à faible production de carbone. Le Système européen d'échange de quotas d'émissions – le plus moderne du genre – est basé à Londres.

Il n'en reste pas moins qu'en termes d'émissions et de déchets solides, le Royaume-Uni a une importante empreinte écologique mondiale. Grand consommateur d'énergie, il en utilise 6 fois plus par personne que de nombreux pays en développement<sup>1</sup> et rejette environ 100 fois plus de CO<sub>2</sub> par habitant que des pays comme le Bangladesh ou l'Éthiopie. Nous importons 90 % de notre alimentation, consommons beaucoup de produits de luxe – des véhicules aux ordinateurs –, utilisons énormément d'eau, de bois et de papier journal et produisons de vastes quantités d'ordures ménagères, de gravats et de déchets industriels. En 2004 et 2005, le Royaume-Uni a produit environ 335 millions de tonnes de déchets.

Indépendamment de nos succès antérieurs – aide à l'abandon progressif des hydrocarbures chlorofluorés (CFC), lutte contre les effets régionaux des précipitations acides, introduction de l'impôt sur les décharges ou encore instauration de l'essence sans plomb – il nous faut donc toujours continuer à promouvoir le développement écologiquement viable aussi bien chez nous qu'à l'étranger.

Au Sommet mondial pour le développement durable de 2002, le Royaume-Uni a fait partie de ceux qui avaient vivement préconisé, et fini par obtenir, une plus grande intégration de l'environnement dans les objectifs de développement. Lors de ce Sommet, on a exprimé plus clairement que jamais le fait que les pauvres étaient tributaires de l'environnement pour leurs moyens de subsistance et particulièrement vulnérables aux changements affectant l'environnement – tels que les inondations, sécheresses et autres catastrophes naturelles.

On a donc reconnu que la viabilité de l'environnement était le fondement des autres objectifs de développement – principe qui est pourtant inscrit dans le septième objectif du Millénaire pour le développement, mais dont on n'avait pas suffisamment pris la mesure jusqu'alors. Cependant, les efforts réalisés pour atteindre cet objectif ont produit des résultats divers (voir encadré ci-dessous).

Depuis la déclaration du Millénaire, les changements climatiques mondiaux sont apparus comme l'un des problèmes fondamentaux de notre époque et ont particulièrement mis en relief les questions touchant l'environnement et le développement. Toutes les évaluations mondiales les plus récentes, telles que le

---

<sup>1</sup> Agence internationale de l'énergie, World Energy Outlook, 2000.

rapport du Programme des Nations Unies pour le développement sur l'avenir de l'environnement mondial (2007) et l'évaluation des écosystèmes pour le Millénaire (2005), font état d'une dégradation accrue de l'environnement et des ressources naturelles et indiquent que les changements climatiques pourraient avoir des conséquences insurmontables dans la plupart des pays pauvres. Un tiers déjà de la population mondiale vit dans des pays qui souffrent du manque d'eau; d'ici à 2025, ce chiffre passera à deux tiers (selon les tendances actuelles).

→ **Cible 9 : intégrer les principes du développement durable dans les politiques et les programmes des pays et enrayer les pertes en ressources naturelles.** Nombreux sont les pays en développement dont les plans et les politiques ne contiennent pas suffisamment de mesures visant à lutter contre la dégradation de l'environnement et à promouvoir l'utilisation viable des ressources naturelles. Après avoir étudié 53 documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, la Banque mondiale a dressé un bilan dont il ressort que l'intégration des questions environnementales reste limitée, malgré une amélioration progressive depuis 2002-2004.

→ **Cible 10 : réduire de moitié le nombre de personnes n'ayant pas un accès durable à l'eau salubre et aux services d'assainissement d'ici à 2015.** Le nombre de personnes n'ayant toujours pas accès à des sources fiables d'eau salubre s'élève à 1,1 milliard, tandis que 2,6 milliards n'ont pas accès à des réseaux d'assainissement de base<sup>2</sup>. Si les tendances observées depuis 1990 se poursuivent, l'objectif relatif à l'assainissement risque de ne pas toucher au moins 600 millions de personnes dans le monde. De fait, l'évaluation menée par l'ONU elle-même est arrivée à la conclusion que la réalisation de cet objectif « nécessitera des efforts hors du commun ».

→ **Cible 11 : améliorer les conditions de vie d'au moins 100 millions de personnes habitant dans des taudis d'ici à 2020.** En 2005, un tiers des citadins habitaient dans des taudis. La moitié de la population mondiale vit actuellement en zone urbaine; on s'attend à ce que ce chiffre passe à 60 % d'ici à 2030.

## 2. Enrayer la dégradation des ressources environnementales

La plupart des économies en développement reposent sur l'exploitation des ressources naturelles, et notamment des produits des forêts et du sous-sol. Mais lorsqu'on étudie leurs courbes de croissance, on constate que l'utilisation ou non de ces ressources pour le financement du développement crée une grande différence entre l'essor et la stagnation.

Le Botswana fait partie des pays qui ont compris ce principe; depuis son indépendance, ce pays sans littoral et jadis extrêmement pauvre a fait de ses ressources diamantifères la base de sa croissance économique grâce à la politique

<sup>2</sup> Rapport du Programme des Nations Unies pour le développement sur l'avenir de l'environnement mondial, 2007.

fiscale à long terme adoptée par le Gouvernement, qui s'est également engagé à investir dans l'éducation, la santé et les infrastructures.

Les facteurs sous-jacents qui contribuent à convertir le capital naturel (sols, forêts, zones protégées, produits du sous-sol) en une croissance économique à long terme peuvent être classés en deux grandes catégories : les « mesures de marché », telles que la valorisation des ressources environnementales ou les incitations à modifier les comportements économiques; et les « mesures de gouvernance », comme une meilleure régulation des marchés et une plus grande transparence dans l'attribution des droits de propriété<sup>3</sup>.

Si les mesures de marché sont encore assez rares dans les pays en développement, cela est dû en grande partie au fait qu'elles sont trop complexes à mettre en pratique. Toutefois, il y a d'autres moyens de faire accepter et de renforcer le soutien politique dans la valorisation économique des ressources environnementales. Vu l'attention croissante prêtée à l'amélioration de la gestion des ressources publiques, il sera un jour plus facile de concevoir et d'appliquer des politiques publiques dans ce domaine.

En revanche, les occasions d'améliorer la gouvernance des ressources naturelles sont vraiment très variées, d'autant que les gouvernements se dirigent de plus en plus vers la démocratie et la décentralisation.

- Il sera indispensable de réformer les réglementations afin qu'elles tiennent compte d'une répartition plus équitable des droits relatifs à l'accès aux ressources naturelles et environnementales, compte tenu en particulier des besoins des plus pauvres.
- Il faudra utiliser les ressources naturelles de manière plus transparente afin de mettre fin aux pratiques corrompues que l'on associe désormais à la dégradation de l'environnement. Le Royaume-Uni a joué un rôle majeur dans l'élaboration de l'Initiative de transparence des industries extractives, qui est un exemple particulièrement probant d'incitation à réformer la gouvernance.
- Il faudra aider les populations locales à profiter de ces réformes et à négocier un juste accès aux ressources naturelles avec les gouvernements et les investisseurs.

Grâce à une intensification des activités dans chacun de ces domaines, les pauvres seront également mieux à même de s'adapter aux changements climatiques. Deux milliards de pauvres dépendent directement de l'environnement pour ce qui est de l'alimentation, des revenus, du logement, de l'approvisionnement en eau et des méthodes d'assainissement.

### **3. Quels risques court-on à ne pas atteindre le septième objectif du Millénaire pour le développement?**

En termes de développement international, les risques sont évidents. Sans gestion durable des ressources environnementales ni accès à l'eau salubre et aux services d'assainissement, il sera impossible d'atteindre les autres objectifs du Millénaire pour le développement, et en particulier ceux qui concernent la faim et la

<sup>3</sup> Les facteurs politiques (tels que les changements de la structure du pouvoir au niveau local associés à la décentralisation) jouent également un rôle important, mais sont plus contextuels et moins à même de s'adapter aux réformes politiques.

pauvreté, la mortalité infantile et la santé maternelle. Pour réduire la faim, il faudra par exemple apporter deux fois plus d'eau rien qu'aux cultures<sup>4</sup>. L'accès à l'eau salubre est indispensable à la réduction de la mortalité infantile, or il est à peine généralisé à travers le monde et a pris un retard énorme en Afrique subsaharienne.

L'inaction pourrait s'avérer très onéreuse, aussi bien en coûts directs qu'en occasions manquées dans le domaine du développement. On estime que les pertes économiques causées en Afrique seulement par le manque d'accès à l'eau salubre et aux services d'assainissement s'élèvent à 14 milliards de dollars par an, soit 5 % du PIB de tout le continent. L'érosion progressive du stock de ressources naturelles – qui conditionne la croissance de la plupart des pays pauvres – et la dégradation des services vitaux rendus par les écosystèmes (protection contre les crues, renouvellement des sols et apport de nutriments) vont réduire considérablement les options offertes aux futures générations et augmenter la vulnérabilité face aux changements climatiques. D'ici à 2050, il se pourrait que plus de 200 millions de personnes se retrouvent sans abri en raison de l'élévation du niveau de la mer, des inondations et de la sécheresse, et que les rendements agricoles diminuent de moitié dans certains pays. En outre, l'action humanitaire en cas de catastrophe coûte aux donateurs 6 milliards de dollars par an – soit 7 % des flux annuels de l'aide publique au développement – et ce chiffre va sans doute augmenter.

#### 4. Que fait le Royaume-Uni actuellement?

Le Royaume-Uni s'attache à promouvoir le développement durable par le biais de son programme d'aide internationale, en aidant les pays en développement à mieux concilier les facteurs économiques, sociaux et environnementaux. Nos activités se répartissent en trois groupes : contributions directes à l'amélioration de la gestion de l'environnement; facteurs sous-jacents; et défis posés par les changements climatiques.

##### **Principaux engagements pris par le Royaume-Uni en faveur du développement durable au niveau international**

- Le troisième Livre blanc sur le développement international publié par le Royaume-Uni en 2006 place la question du développement durable au cœur des priorités politiques définies par le Gouvernement et des engagements qu'il a pris pour la période allant de 2006 à 2011. Il réaffirme en outre les principales cibles fixées concernant la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.
- Le Royaume-Uni entend donner suite aux engagements internationaux pris par les pays du G-8, notamment les principales mesures relatives aux changements climatiques, à l'exploitation forestière illégale et à l'augmentation de l'aide destinée à l'Afrique.

<sup>4</sup> Quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

- Le Royaume-Uni a ratifié les accords multilatéraux sur l'environnement, notamment ceux portant sur les changements climatiques, la diversité biologique, la désertification, la protection de la couche d'ozone et les polluants organiques persistants.
- Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) est le mécanisme de financement pour la mise en œuvre de nombreux accords multilatéraux sur l'environnement. Le Royaume-Uni a augmenté sa contribution au Fonds et entend participer à la prochaine reconstitution de ses ressources.
- Le Royaume-Uni est résolu à mettre en œuvre le programme pour l'Habitat, qui comporte une vaste gamme de mesures destinées à lutter contre la pauvreté et la dégradation de l'environnement, et notamment à assurer le suivi de la réalisation de la cible 11 fixée au titre de l'objectif 7 du Millénaire pour le développement.
- Les participants au Sommet mondial pour le développement durable, qui s'est tenu en 2002, ont pris des engagements dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Le Ministère du développement international joue un rôle de chef de file dans quatre domaines, notamment pour promouvoir la prise en compte de l'environnement et l'accès à l'eau salubre et à l'assainissement.
- La Stratégie de développement durable arrêtée par le Royaume-Uni en 2005 énonce les principaux engagements pris en faveur du développement durable au niveau international aux fins de la réduction de la pauvreté.

#### *Amélioration de la gestion de l'environnement*

Le Royaume-Uni s'attache, au niveau national et dans le cadre de partenariats, à l'échelle internationale, à promouvoir une meilleure gestion des ressources telles que l'eau, les forêts, les pêcheries, la diversité biologique et les terres. Nous disposons de nombreuses données sur ce qui marche bien et pour quelles raisons. Ainsi, nous savons que les populations sont davantage susceptibles d'investir dans la gestion de l'environnement dès lors qu'elles ont des droits fonciers, clairement définis et garantis.

En Indonésie, dans le cadre d'un programme multipartite de foresterie, nous avons aidé les populations locales, les administrations locales et la société civile à unir leurs efforts en vue de garantir aux plus pauvres l'accès à des terres déjà déboisées. Au Cambodge, où 80 % des ménages ruraux ne disposent pas de titre foncier, nous militons en faveur de l'adoption d'un tel système qui, comme on a pu le constater, peut contribuer à une augmentation de la productivité agricole (jusqu'à 60 %).

En Tanzanie, le Royaume-Uni s'est associé avec le PNUD pour aider le Gouvernement à mieux intégrer la gestion de l'environnement dans la Stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté. L'aide offerte a porté sur la définition d'indicateurs de l'articulation pauvreté-environnement dans le cadre du système de suivi de la pauvreté mis en place au titre de la Stratégie et de l'établissement des budgets, ainsi que sur l'élaboration de la Stratégie en

collaboration avec les principales parties prenantes. Ainsi, 14 % des cibles arrêtées dans les principaux domaines couverts par la Stratégie ont été liés à la gestion de l'environnement, en particulier à la réduction de la dégradation des sols, de la pollution de l'eau et de l'appauvrissement de la diversité biologique.

Grâce au soutien que nous apportons aux initiatives transfrontières, nous avons contribué à améliorer la gestion des ressources naturelles critiques qui ont toujours suscité des conflits régionaux. L'Initiative pour le bassin du Nil est un mécanisme de dialogue entre les 10 pays riverains du Nil, qui a permis de rassembler davantage de parties prenantes et d'apporter diverses solutions, et a contribué à stimuler la croissance économique. De même, l'Initiative pour l'eau en Asie du Sud a ouvert la voie à un dialogue sur le partage des avantages découlant de l'utilisation de l'eau entre sept États et a permis de promouvoir la collaboration régionale dans le secteur de la recherche.

### **Lutte contre les facteurs sous-jacents**

#### *Mieux tirer parti du commerce*

Pour améliorer de manière radicale son soutien au développement écologiquement durable, le Royaume-Uni doit procéder à une réforme de sa politique commerciale internationale. La plupart des marchandises importées des pays en développement proviennent des ressources naturelles, ce qui offre l'occasion de promouvoir l'utilisation durable des ressources, tout en garantissant aux pauvres un traitement équitable. Le Royaume-Uni a mis en place un service intergouvernemental de politique commerciale, qui est chargé d'améliorer la cohérence entre les programmes d'aide et la politique commerciale et d'aider à recentrer les efforts sur les besoins des pays en développement.

L'Initiative de l'Union européenne relative à la législation, à la gouvernance et au commerce des produits forestiers offre un bon exemple de la manière dont les échanges commerciaux peuvent aider à promouvoir des modes de production viables dans les pays pauvres. Les accords de partenariat volontaire entre l'Union européenne et les pays producteurs favorisent le commerce licite du bois. Parallèlement, l'Union aide ces pays à améliorer la gestion de leurs forêts. Les négociations en cours entre l'Union et l'Indonésie, la Malaisie, le Cameroun et le Ghana devraient déboucher sur un accord d'ici à la fin de 2008.

Le Royaume-Uni est à la tête de l'action visant à lutter contre la pêche illégale et encourage le secteur de la pêche, le Marine Stewardship Council et la Fair Trade Foundation à adopter un système de certification pour les produits de la pêche, ce qui contribuera à garantir que l'approvisionnement en poissons dans les pays de l'Union européenne repose sur des bases légales et durables.

Le commerce offre également la possibilité de promouvoir un développement écologiquement durable en accélérant le développement et en encourageant l'utilisation de biens, de services et de technologies à faible émission de carbone. Par exemple, le Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC, qui participe au Programme de Doha pour le développement, étudie les moyens de réduire les obstacles tarifaires et autres pour une série de produits à faible émission de carbone, tels que les pièces des turbines éoliennes et les cellules photovoltaïques. L'élimination de ces obstacles encourage la diffusion de techniques viables, des compétences nécessaires pour les utiliser et des nouvelles innovations.

*Mise en valeur des ressources environnementales*

Le meilleur moyen d'aider les populations à sortir de la pauvreté est d'assurer une croissance économique soutenue et, dans la plupart des pays pauvres, cette croissance repose sur les richesses provenant des ressources naturelles. Lorsque cela est possible, nous recherchons des occasions d'encourager les pays en développement partenaires à estimer la valeur des ressources environnementales et à comprendre les avantages qui peuvent découler d'une amélioration de la gestion de l'environnement.

À la suite de l'évaluation économique du rôle joué par les ressources naturelles en faveur de la croissance au Ghana, qui était financée par le Ministère du développement international et la Banque mondiale, un accord à long terme aux fins de l'évaluation des coûts de la dégradation de l'environnement a été conclu avec le Ministère des finances. Il est ressorti de cette évaluation que les ressources naturelles représentaient 25 % des recettes du Gouvernement. Le Ministère des finances s'est ainsi engagé à évaluer les coûts de la dégradation de l'environnement, qui s'établissent à 10 % du PIB par an, et à souligner l'importance que revêt l'utilisation des ressources naturelles pour améliorer les perspectives de croissance.

Le Royaume-Uni a aussi prêté un appui financier et technique aux petits producteurs ghanéens de cacao et est intervenu en 1999 pour garantir un prêt de 400 000 livres aux fins de la création d'une société chargée d'assurer le commerce équitable du cacao. Qui plus est, les garanties sur prêt accordées par le Ministère du développement international comportaient une disposition novatrice permettant aux exploitants de détenir 33 % des actions de la société, leur donnant ainsi la possibilité d'intervenir au niveau de la production et de la vente du cacao et de recueillir une partie des profits.

*Renforcement des capacités*

Une meilleure mise en valeur des ressources naturelles offre la possibilité de renforcer les capacités et d'améliorer les systèmes nationaux de gestion de l'environnement. Ces systèmes continuent d'être généralement sous-financés dans les budgets nationaux et le Ministère du développement international plaide en faveur d'une augmentation des ressources consacrées à l'environnement dans le cadre du processus budgétaire. La réorientation vers un alignement de l'aide des donateurs sur les priorités établies par les pays en développement offre précisément cette chance. Nous avons récemment collaboré avec le Gouvernement irlandais en vue de définir et de fournir des orientations de sorte que les programmes de soutien budgétaire répondent mieux au besoin de renforcement des capacités dans le domaine de la gestion de l'environnement.

Au niveau international, le Royaume-Uni a continué de réaliser des progrès satisfaisants dans le cadre des dialogues sur le développement durable établis avec l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Inde et le Mexique. Ces partenariats bilatéraux, conclus au niveau ministériel et financés grâce à un fonds d'environ 11 millions de livres portant sur quatre ans à partir de 2007-2008, visent à donner suite aux engagements que nous avons pris lors du Sommet mondial pour le développement durable. L'an dernier, nous avons signé des plans de travail stratégiques avec la Chine et le Mexique et nous élaborons actuellement des plans de travail avec d'autres pays afin d'orienter les activités entreprises dans le cadre de ces dialogues. De plus, de nombreuses activités intéressantes ont été lancées l'an dernier.

À titre d'exemple, nous collaborons actuellement avec la province chinoise du Yunnan en vue de partager les bonnes pratiques en matière d'efficacité des ressources industrielles et de gestion des déchets, en nous appuyant sur l'expérience acquise grâce au Programme national de symbiose entre les secteurs d'activité (NISP), ainsi qu'avec le Mexique, où les activités du Programme ont déjà été intégrées dans le projet de stratégie nationale de gestion des déchets. Nous avons par ailleurs lancé une série de projets en Inde en vue de mettre au point des pratiques forestières viables pour les forêts communautaires, qui offrent des avantages économiques, environnementaux et sociaux.

### *Recherche*

Nous envisageons d'investir jusqu'à 2 milliards de dollars dans le secteur de la recherche au service du développement durant les cinq prochaines années, en vue de contribuer à lutter contre les problèmes mondiaux qui risquent de frapper le plus durement les pays et les populations pauvres, notamment les changements climatiques, les mouvements de population et l'augmentation des prix du pétrole et des aliments. Les travaux de recherche porteront notamment sur la mise en valeur des ressources naturelles, et l'on s'emploiera à examiner comment les processus politiques, les réformes et les problèmes institutionnels influent sur la gestion des ressources naturelles.

Le programme de recherche sur les services rendus par les écosystèmes pour atténuer la pauvreté, qui est financé par le Ministère du développement international, est destiné à lutter contre les problèmes complexes liés à la gestion durable des écosystèmes aux fins de la réduction de la pauvreté. Il a été élaboré en se fondant sur les conclusions de l'évaluation des écosystèmes à l'aube du troisième millénaire. Ce programme aidera les pays en développement à formuler et à gérer des projets de recherche utiles, ainsi qu'à mettre au point de meilleurs outils permettant d'évaluer les services rendus par les écosystèmes et l'incidence qu'ils ont sur les conditions de vie des populations.

### *Relever les défis posés par les changements climatiques*

Les effets des changements climatiques qui se produiront au cours de la prochaine génération sont désormais inévitables. Cependant, nous pouvons – et devons – faire plus pour aider les pays en développement à s'adapter et pour protéger les groupes les plus vulnérables. Le Royaume-Uni s'attachera à y parvenir en œuvrant dans trois domaines connexes, à savoir, en aidant les pays à comprendre les risques posés par les changements climatiques et à apprendre comment s'y adapter; en les aidant à intégrer ces connaissances dans les plans de développement; et en fournissant des ressources destinées à couvrir les dépenses additionnelles liées au renforcement des capacités d'adaptation face à ces changements.

#### **Les effets des changements climatiques**

D'ici à 2080, 600 millions de personnes de plus dans le monde pourraient souffrir de malnutrition. Quatre cent millions de personnes de plus risquent d'être exposées au paludisme et 1,8 milliard de plus pourraient manquer d'eau.

D'ici à 2050, 200 millions de personnes pourraient se trouver sans abri à cause de l'élévation du niveau des mers, des inondations ou de la sécheresse.

Les glaciers de l'Himalaya risquent de disparaître d'ici à 2035, menaçant ainsi l'approvisionnement en eau de 750 millions de personnes en Asie.

En 2007, le Royaume-Uni a créé un fonds pour remédier aux transformations touchant l'environnement, d'un montant de 1,5 milliard de dollars, qui doit permettre d'allouer davantage de ressources afin de faire face aux changements climatiques et à des problèmes connexes liés à la gestion de l'environnement. Les activités porteront notamment sur le financement de technologies propres permettant d'atténuer les changements climatiques; la promotion des investissements en faveur d'une exploitation durable des forêts; et la prise en compte des capacités d'adaptation aux changements climatiques dans les plans de développement et les budgets établis au niveau national.

Nous avons considérablement accru notre soutien à la recherche sur les techniques d'adaptation, en liaison avec un réseau sur les changements climatiques, afin d'assurer que les pays en développement ont accès à ces connaissances. Nous avons mené à bien des évaluations des risques liés aux changements climatiques dans quatre pays (Inde, Bangladesh, Kenya et Chine) et nous appuyons des initiatives concrètes destinées à venir en aide aux plus démunis dans certaines régions particulièrement exposées comme, par exemple, les terres basses, formées de sable et de boue, du Bangladesh, que l'on connaît sous le nom de « Chars ».

##### **5. Redoubler d'efforts pour faire face aux problèmes actuels et à venir**

Nous devons à présent intensifier les activités dans plusieurs domaines stratégiques reconnus qui sont plus susceptibles d'apporter des avantages sur le plan du développement, et aider à accomplir les réalisations prévues au titre de l'objectif 7 du Millénaire pour le développement.

*Faire une large place au développement dans l'action menée pour faire face aux problèmes posés par les changements climatiques à l'échelle de la planète.* Les changements climatiques, plus que tout autre problème actuel lié à l'environnement, peuvent nous amener à recentrer l'attention de la communauté internationale sur l'objectif 7 du Millénaire pour le développement. Les réalisations associées à cet objectif, qui sont désormais les premières priorités pour le Royaume-Uni, sont les suivantes :

- Recadrer le débat sur les changements climatiques de sorte que le développement soit considéré comme essentiel pour conclure un pacte équitable à l'échelle mondiale après 2012 et, pour ce faire, forger une coalition en vue d'aider les pays en développement à définir et atteindre leurs objectifs;
- Aider les pays en développement à s'orienter vers des modèles de croissance à faible intensité de carbone qui ne soient pas affectés par les changements climatiques, en facilitant la création proposée du Fonds stratégique pour le climat.

*Aider les pays en développement à mieux comprendre la notion de gestion des ressources naturelles et à apprendre à élaborer des stratégies de croissance durable. Pour les pays tributaires des ressources naturelles en particulier, cela signifie qu'ils devront :*

- Mettre à la disposition des décideurs davantage d'informations de qualité décrivant comment les ressources naturelles et les services écologiques contribuent à la croissance économique;
- Dispenser des conseils précis et pratiques sur les mesures qui devront être adoptées pour soutenir la croissance économique à moyen et à long terme;
- Augmenter la fréquence et la qualité des consultations entre les ministères des finances et les ministères de l'environnement ou des ressources naturelles.

*Continuer de renforcer la gestion de l'environnement grâce à la fourniture d'une aide destinée à améliorer les politiques et les capacités institutionnelles au niveau national – nous devons ainsi :*

- Veiller à ce que les pays puissent tirer le meilleur parti des ressources en eau qui sont déjà insuffisantes en les aidant à mettre au point leurs propres plans afin de satisfaire aux besoins élémentaires à cet égard, de promouvoir la croissance agricole et industrielle, de se préparer face à l'instabilité croissante du climat et d'assurer une distribution équitable de l'eau en vue d'éviter des conflits internes ou avec les États voisins;
- Garantir l'accès à la terre et à d'autres ressources naturelles essentielles pour les plus démunis et dispenser l'aide supplémentaire dont ils ont besoin pour créer des moyens de subsistance durables;
- Continuer à appuyer les initiatives mondiales qui se sont révélées efficaces, telles que les dialogues sur le développement durable et l'Initiative conjointe PNUD/PNUE sur la pauvreté et l'environnement<sup>5</sup>.

*Fournir un appui plus direct aux projets « qui se révèlent efficaces » pour atteindre des cibles précises fixées dans le cadre de l'objectif 7 du Millénaire pour le développement, en particulier s'agissant de la fourniture d'eau potable et d'installations sanitaires, par exemple :*

- Le Royaume-Uni finance à hauteur de 75 millions de dollars un programme portant sur l'assainissement, l'hygiène et l'approvisionnement en eau au Bangladesh, qui est exécuté conjointement par le Gouvernement et l'UNICEF, ainsi qu'un programme similaire en Éthiopie.

*Exploiter les possibilités changeantes offertes par le commerce pour promouvoir un développement écologique durable, par exemple, en :*

- Tirant parti du débat actuel sur le coût élevé des denrées alimentaires pour progresser sur la question de la réforme du commerce des produits agricoles et encourager les pays en développement à investir dans la réforme agraire et à accroître la productivité agricole;

<sup>5</sup> L'initiative prévoit l'octroi d'un appui financier et technique destiné à assurer que les dispositifs nationaux de planification et de budgétisation sont alignés sur les réalisations prévues au titre de l'objectif 7 du Millénaire pour le développement.

- Fournissant une aide accrue au commerce pour aider les pays en développement à tirer parti des nouvelles possibilités, notamment du transfert des techniques environnementales à faible émission de carbone et des services connexes;
- Définissant des critères pour le commerce durable et des normes mondiales pour certains produits et l'utilisation de ces critères comme points de référence par l'OMC<sup>6</sup>.

## 6. Efficacité de l'aide en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement

Pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et relever les défis posés par les changements climatiques, il faut une action concertée de la part de tous les pays – les riches comme les pauvres, les plus développés comme les moins développés. Les pays en développement doivent prendre l'initiative de mettre en place des politiques et des stratégies qui les aideront à se développer, à lutter contre la pauvreté et à réduire leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles. Toutefois les pays riches ont également un rôle crucial à jouer pour assurer une aide suffisante et de qualité appropriée, en se concentrant sur les résultats obtenus.

L'année 2008 est une année importante pour le développement international. Le Forum de haut niveau d'Accra sur l'efficacité de l'aide, l'Appel à l'action en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement, et la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement constitueront des occasions importantes de conclure, sur des questions essentielles, des accords qui seront déterminants pour les populations démunies.

Le Gouvernement du Royaume-Uni espère que les réunions qui se tiendront en 2008 conduiront à des progrès dans les domaines suivants :

- **Augmentation de l'aide** – intensification des efforts que nous faisons pour réaliser les objectifs que l'Union européenne (UE) et le G-8 se sont fixés en matière d'aide en 2005;
- **Amélioration de l'aide** – faire en sorte que l'aide accordée soit plus efficace pour les pauvres en respectant les gouvernements nationaux;
- **Un accent sur les résultats** – un élan politique plus marqué vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

**L'augmentation de l'aide** est essentielle pour nous permettre de promouvoir le développement à long terme et de nous attaquer aux défis posés par les changements climatiques. Il faut un soutien pour aider à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et à répondre aux besoins immédiats des plus démunis. Cette considération est d'autant plus importante, compte tenu de l'augmentation des catastrophes naturelles probablement causée par les changements climatiques.

<sup>6</sup> Le Bureau du projet technologique mondial se rapportant aux changements climatiques examine actuellement le rôle que les normes internationales jouent pour promouvoir des techniques à faible émission de carbone.

**L'amélioration de l'aide** vise à veiller à ce que chaque dollar versé au titre de l'aide ait un impact maximal sur la vie des pauvres. Il s'agit de veiller à ce que cette aide ne fasse pas que produire des résultats à court terme, mais qu'elle aide à constituer des États efficaces et responsables, capables de combattre la pauvreté à long terme. Il s'agit aussi d'accorder l'aide par des moyens qui permettent aux États de renforcer leurs capacités, afin qu'ils puissent élaborer des politiques et offrir des services qui sont essentiels pour les pauvres. Il s'agit enfin de contribuer à ce que les gouvernements rendent davantage de comptes aux citoyens au sujet des ressources des États et des donateurs. Et, à très long terme, il s'agit d'aider les pays pauvres à être plus autonomes et à ne plus avoir besoin d'aide.

**Un accent sur les résultats** signifie que les gouvernements doivent honorer les engagements qu'ils ont pris en matière d'aide publique au développement pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Mais il faudra plus que le soutien financier des gouvernements ou des changements de politiques. L'Appel à l'action en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement vise à élargir l'action en faveur de ces objectifs pour que le secteur privé, les groupes religieux, la société civile et les organisations non gouvernementales y participent, et à énoncer ce qu'il importe de faire dès maintenant à cette fin. À mi-parcours de l'échéance de 2015, nous avons réalisé des progrès essentiels, mais nous faisons encore face à des obstacles considérables. Sans un effort exceptionnel, nous ne parviendrons pas à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Il faudra que nous coopérons plus étroitement avec une gamme élargie d'acteurs pour pouvoir réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés. Tel est le but de l'Appel à l'action en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement.

## **7. Quelles mesures le Royaume-Uni prend-il pour accroître l'efficacité de l'aide?**

### *Honorer nos engagements concernant le volume de l'aide*

Le Royaume-Uni est l'un des principaux donateurs bilatéraux à l'échelle mondiale. Notre aide publique au développement (APD) a triplé depuis 1997; de 2,1 milliards de livres sterling, elle était passée, en 2006, à 6,85 milliards de livres. Le Royaume-Uni est déterminé à continuer d'accroître l'aide accordée pour atteindre la cible de 0,7 % du PNB d'ici à 2013, soit deux ans avant la cible commune fixée pour l'Union européenne en 2005 pour le volume de l'aide. Nous sommes en très bonne voie d'atteindre cet objectif. D'ici à 2010, l'aide fournie par le Royaume-Uni dépassera les 9 milliards de livres sterling, soit 0,5 % de notre produit national brut, ce qui représente une augmentation de plus de 4 milliards de livres au cours des trois prochaines années.

### *Mettre en œuvre la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement*

Le Royaume-Uni appuie fermement la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, qu'il considère comme un jalon important vers l'augmentation de l'impact de l'aide sur les personnes démunies. L'enquête de suivi de 2006 sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris a permis de constater que le Royaume-Uni est en bonne voie d'atteindre toutes les cibles énoncées dans la Déclaration et que nos résultats dépassent la moyenne des donateurs dans tous les domaines. Or, pour garantir que nos résultats demeurent vigoureux, nous veillons à

ce que les principes de la Déclaration de Paris soient pleinement incorporés dans nos politiques, procédures et stratégies.

Nous avons pris des mesures pour accroître l'efficacité de l'aide conformément aux cinq principes de la Déclaration de Paris :

**L'appropriation** par les pays est la base même de la Déclaration de Paris. Sans cette appropriation, l'aide accordée ne permettra pas de réduire la pauvreté de manière durable. Nous favorisons l'appropriation par les pays en concluant des mécanismes de partenariat pour le développement d'une durée de 10 ans avec des pays partenaires. Au cours des deux dernières années, nous avons conclu des accords de ce type avec le Yémen, la Zambie, l'Ouganda et le Pakistan.

La position du Royaume-Uni sur la question de la conditionnalité va également dans le sens de l'appropriation par les pays. Nous estimons que la conditionnalité ne doit pas servir à imposer aux bénéficiaires le choix de politiques spécifiques. Nous avons également convaincu la Banque mondiale d'émettre de nouveaux principes de bonne pratique en matière de conditionnalité.

En plus de travailler directement avec les gouvernements, nous soutenons une appropriation accrue par les pays et une meilleure responsabilisation des États envers leurs citoyens par le renforcement des parlements et la fourniture d'un soutien aux organisations de la société civile. Au Nigéria, nous avons mis en place un programme de 2 650 000 livres visant à renforcer les capacités de l'Assemblée nationale. En Afghanistan, nous aidons l'organisation non gouvernementale Womankind Worldwide à favoriser l'autonomisation des femmes et à aider ces dernières à influencer la prise de décisions.

Le deuxième pilier de la Déclaration de Paris est **l'alignement**. Par ce terme, on entend que les donateurs fondent leur soutien global sur les stratégies, institutions et procédures nationales de développement des pays partenaires. L'alignement est important parce que l'aide accordée contribuera plus efficacement à réduire immédiatement la pauvreté et à constituer des États efficaces et responsables si elle s'intègre aux politiques et systèmes des gouvernements plutôt que de les contourner.

Au Rwanda, par exemple, la plus grande partie de l'aide accordée au secteur sanitaire est fournie par le biais d'organisations non gouvernementales, d'administrations locales ou de projets financés par des donateurs, plutôt que par l'administration centrale. Par conséquent, une très petite part de l'aide accordée est affectée à certaines des maladies les plus répandues. Le Gouvernement a prévu une stratégie visant l'expansion des services de santé et tenant compte des données sur les mesures efficaces en faveur des pauvres, mais il ne dispose pas d'un budget central suffisant pour mettre cette stratégie en œuvre.

Selon notre expérience, quand les circonstances s'y prêtent, le meilleur moyen de renforcer les systèmes gouvernementaux est de les utiliser. Pour déterminer si nous devrions accorder une aide aux politiques et stratégies d'un gouvernement partenaire, nous recherchons la présence de trois grands « principes de partenariat » :

- La volonté de combattre la pauvreté;
- Le respect des droits de l'homme; et

- La volonté de renforcer la gestion des finances publiques, de pratiquer la bonne gouvernance et de lutter contre la corruption.

Dans les pays où le gouvernement partenaire respecte ces principes, nous nous alignons sur ses priorités et nous utilisons les systèmes nationaux pour gérer nos fonds, en fournissant un appui budgétaire, par exemple, ou d'autres approches axées sur les programmes.

Le Royaume-Uni s'aligne sur les priorités nationales en fournissant un appui budgétaire (global et sectoriel) à la réduction de la pauvreté dans des pays où nous jugeons que le gouvernement partenaire respecte les trois principes de partenariat. En 2006-2007, nous avons fourni un appui budgétaire à 14 pays, ce qui représentait 18 % de l'ensemble de notre programme bilatéral. Nous appuyons également les approches sectorielles, selon lesquelles le soutien des donateurs est aligné sur les stratégies pilotées par le gouvernement dans des secteurs particuliers. Au Malawi, nous appuyons un ensemble de services de santé de base pour tenter de réduire l'incidence des maladies et le nombre de décès prématurés chez les pauvres. Dans certains hôpitaux du Malawi, le nombre d'accouchements a augmenté de 200 % en 2006.

Le troisième pilier de la Déclaration de Paris est **l'harmonisation**, principe selon lequel les donateurs coordonnent mieux leurs actions et adoptent des procédures communes simples et transparentes. L'harmonisation est importante parce que le manque de coordination de l'aide peut inciter les ministres et les fonctionnaires à se détourner de leurs fonctions essentielles et à se concentrer plutôt sur les projets et les priorités de certains donateurs. En 2005, les estimations du Comité d'aide au développement ont indiqué que 34 pays avaient accueilli 10 453 missions de donateurs, soit une par pays par jour ouvrable. Le nombre moyen de donateurs avec lequel chaque pays partenaire a dû traiter est passé d'une douzaine, dans les années 1960, à plus de 30 en 2001-2005.

Le Royaume-Uni collabore avec d'autres donateurs en vue d'harmoniser l'aide de multiples façons :

- Œuvrer avec des partenaires et d'autres donateurs pour convenir de **stratégies communes d'assistance**, par exemple au Ghana et en Tanzanie;
- Mettre en place des **bureaux conjoints de donateurs**, par exemple au Soudan et au Cambodge;
- Conclure des **accords de coopération déléguée ou de « participation passive » avec d'autres donateurs**. Ces accords nous permettent d'acheminer nos fonds par le biais d'autres donateurs et réduisent le fardeau administratif pour les pays partenaires. Ainsi, le Royaume-Uni a récemment convenu d'accorder 3,5 millions de livres au Gouvernement néerlandais sur une période de cinq ans pour financer des programmes de santé au Yémen;
- Œuvrer avec les pays partenaires et les autres donateurs pour convenir d'une meilleure **division du travail** entre les donateurs. Ainsi, en Zambie, le Ministère des finances a estimé que l'opération de division du travail qui a été menée par le Gouvernement et à laquelle nous avons participé a réduit d'au moins 50 % les coûts de transaction;
- Dans les pays où les systèmes sont fragiles et où la question du soutien budgétaire soulève des préoccupations d'ordre fiduciaire, nous acheminons

l'aide au moyen de **Fonds d'affectation spéciale multidonateurs**, lesquels incorporent les principes des approches programmatiques. Citons en exemple le Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan, qui est administré par la Banque mondiale.

Le quatrième élément constitutif de la Déclaration de Paris est la **gestion axée sur les résultats**. Pour mieux nous centrer sur les résultats, nous avons publié un plan d'action de résultats. Ce document présente les mesures à prendre en priorité pour garantir que nous et nos partenaires utilisons les données factuelles de manière efficace afin d'améliorer nos résultats en matière de développement.

Au sein du Ministère du développement international, nous avons créé un comité consultatif d'examen de l'incidence sur le développement (Independent Advisory Committee on Development Impact, ou IACDI), chargé d'évaluer les retombées de l'aide accordée par le Royaume-Uni. Nous travaillons aussi avec d'autres donateurs pour constituer un corpus de données factuelles sur les mesures efficaces (et moins efficaces) en élaborant des méthodes communes d'évaluation des incidences par le biais du Réseau du Comité d'aide au développement sur l'évaluation en matière de développement de l'OCDE, le réseau des réseaux sur l'évaluation des impacts (NONIE), et la nouvelle Initiative internationale sur l'évaluation des impacts (3IE).

Nous travaillons avec d'autres donateurs afin de mieux comprendre l'efficacité des divers donateurs multilatéraux, et nous avons établi, à l'intention de nos principaux partenaires multilatéraux, des résumés d'efficacité en matière de développement multilatéral que nous avons publiés en décembre 2007. Ces résumés font la synthèse des informations sur l'efficacité avec laquelle des organisations multilatérales particulières gèrent leurs ressources, contribuent aux résultats sur le terrain, préparent leur avenir et collaborent avec des partenaires.

Nous travaillons aussi avec d'autres donateurs, dans le cadre du Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (le MOPAN), afin de réunir des connaissances communes et un ensemble de données factuelles concernant l'efficacité de divers donateurs multilatéraux et d'assurer le suivi de l'efficacité multilatérale. Ces données factuelles serviront à alimenter les réformes en cours et à étayer les décisions concernant l'affectation des ressources. Le MOPAN a également invité les organisations multilatérales à se pencher sur des moyens d'améliorer la présentation de leurs rapports.

Selon le cinquième et dernier principe de la Déclaration de Paris, les donateurs et les pays partenaires ont une **responsabilité mutuelle** concernant les résultats en matière de développement. Les donateurs et les partenaires s'engagent à évaluer réciproquement les progrès qu'ils accomplissent dans l'exécution des engagements pris concernant l'efficacité de l'aide. Des mécanismes efficaces permettant aux donateurs et aux pays partenaires de se rendre des comptes mutuellement au sujet de leur comportement et de son impact sur les résultats en matière de développement peuvent créer des incitations à la modification du comportement des donateurs et des partenaires. Ils peuvent également créer, pour les parlements et la société civile, de nouvelles possibilités d'exercer des pressions sur les gouvernements pour les inciter à produire des résultats.

L'objectif-cible énoncé dans la Déclaration de Paris n'engage les donateurs et les partenaires qu'à élaborer des mécanismes de responsabilisation mutuelle au

niveau national. Le Royaume-Uni estime qu'il faut également, au niveau international, de meilleurs mécanismes permettant aux donateurs et partenaires de se rendre des comptes mutuellement. Nous appuyons l'action menée par le biais du Comité d'aide au développement visant à évaluer les mécanismes existants aux niveaux national et international, à identifier les lacunes et à trouver des moyens de combler celles-ci. Nous espérons que des progrès auront été réalisés à l'égard de ces questions au Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui se tiendra à Accra en septembre 2008.

*Préconiser l'intensification des progrès accomplis à l'échelle mondiale concernant l'efficacité de l'aide*

En plus de veiller à mettre pleinement en œuvre la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, le Royaume-Uni œuvre pour la promotion d'autres réformes au système d'aide internationale.

Nous jouons un rôle de premier plan dans les préparatifs du **Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide** qui se tiendra à Accra (Ghana) en septembre 2008. Nous préconisons que les pays partenaires jouent un rôle d'animation à ce Forum. Nous collaborons avec des pays partenaires, d'autres donateurs et des organisations de la société civile afin de promouvoir un consensus concernant un ambitieux programme d'action d'Accra.

Le Royaume-Uni espère que le forum d'Accra permettra de conclure un accord plus particulièrement dans les domaines suivants :

- Accroître la prévisibilité de l'aide;
- Renforcer la gouvernance de l'aide;
- Réduire la prolifération de l'aide;
- Consolider les mesures incitant les donateurs à utiliser et à renforcer les systèmes nationaux;
- Accélérer les progrès à l'égard du déliement de l'aide.

Au-delà d'Accra, le Royaume-Uni souhaite également collaborer avec des partenaires pour créer la force d'entraînement nécessaire à la réforme de nos institutions internationales afin qu'elles soient à la fois plus représentatives et mieux à même de remédier à la problématique mondiale à laquelle nous faisons face. Il est notamment prioritaire d'accroître le soutien que la communauté internationale accorde aux pays sortant de conflits. Sous l'impulsion de son Premier Ministre, le Gouvernement du Royaume-Uni a pris un engagement à cet égard.

## **8. L'accent mis sur les résultats : l'Appel à l'action en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement**

En juillet 2007, notre Premier Ministre a eu l'honneur de lancer, conjointement avec le Secrétaire général de l'ONU, l'Appel à l'action en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement afin d'encourager la communauté internationale à accélérer sa marche vers la réalisation de ces objectifs. De l'avis du Royaume-Uni, l'Appel à l'action exige la mobilisation non seulement des gouvernements, mais aussi du secteur privé, de la société civile, des organisations non gouvernementales et des groupes religieux en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le

développement. Il s'agit de susciter une action à la fois plus efficace et utilisant les ressources de manière plus rationnelle. Depuis que l'Appel à l'action a été lancé, 42 chefs de gouvernement de quatre continents ont signé la Déclaration. Et suite à l'« Appel à l'action du secteur privé », organisé conjointement par le Programme des Nations Unies pour le développement et le Royaume-Uni en mai 2008, nous avons obtenu le soutien de 79 responsables du secteur privé qui se sont engagés à l'égard d'initiatives essentielles tendant à accélérer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

La réunion de haut niveau au sujet des objectifs du Millénaire pour le développement, qui se déroulera le 25 septembre à New York sous la présidence du Secrétaire général de l'ONU et du Président de l'Assemblée générale, rassemblera des dirigeants politiques et des représentants des secteurs privé et non gouvernemental, des villes, et de groupes religieux et professionnels. Ces acteurs feront le bilan des progrès accomplis à ce jour, présenteront des réussites pouvant servir de point de départ à d'autres réalisations, traceront la voie vers 2015, et permettront à chaque groupe de prendre des engagements concrets concernant la contribution qu'il souhaite apporter. Le souci d'assurer la viabilité écologique sous-tendra toutes nos réalisations et tous les défis que nous relèverons dans la voie vers 2015.

---